

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 02 JUILLET 2008**

L'an deux mil sept, le vingt-neuf mai, se sont réunis sur convocation du Collège Communal, Mesdames et Messieurs P. GASCARD, Fr. DEMASY et Chr. ACHENNE, Echevins, N. BERNARD, J. PECHEUX, V. LEONARD, J. HANSENNE, M-Chr. HAUFFMAN, B. HOFFMAN et M. MAQUET, Conseillers, ainsi que Mr le Secrétaire Communal, M. CHEPPE, sous la présidence de Madame le Bourgmestre S. JACQUES.

M. NICOLAS et J-L. PICARD, conseillers, sont absents et excusés.

Madame le Président déclare la séance ouverte.

A la demande du Collège communal, le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le cahier des charges pour la construction d'un préau à l'école de Witry.

POINT AJOUTE – TRAVAUX – Ecole de WITRY : construction d'un préau

Vu notre décision du 31.01.2008 arrêtant le cahier des charges pour la construction d'un préau pour l'école de Witry ;

Attendu qu'ensuite du marché organisé par le Collège communal, il s'avère que le coût de la construction envisagée se monterait au double du montant estimé, soit 20.000€ ;

Attendu qu'ensuite de divers contacts, la Commune pourrait envisager la construction d'un préau préfabriqué en bois et que le coût estimé serait inférieur à la première estimation ;

Attendu qu'il est de bonne gestion de reconsidérer notre décision précédente ;

Décide,

D'annuler notre décision du 31.01.2008 et d'arrêter comme suite le nouveau cahier des charges :

1. Objet : construction d'un nouveau préau, type préfabriqué en bois pour l'école de Witry.
2. Procédure : le marché est passé par procédure négociée sans publicité, 2 entreprises minimum seront consultées afin de remettre prix.
3. Conditions :
 - Le cahier général des charges n'est pas d'application et aucun cautionnement n'est requis
 - La réalisation du chantier sera terminée pour le 15.09.2008 au plus tard
 - Les travaux seront réceptionnés par le Collège communal
 - Le paiement de l'entièreté des travaux sera effectué après exécution totale du chantier et sa réception

4. La construction sera de type « préfabriqué » en bois d'une dimension minimale de 8m x 6m. La charpente sera traitée et les supports seront enduits à la couleur blanche.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président lève la séance.

Le Secrétaire communal,

Le Président,

M. CHEPPE

S. JACQUES